

Qui fait quoi entre la Mairie et Plaine Vallée ?

Guide comparatif

En tant qu'habitant(e) de Saint-Brice-sous-Forêt, vous êtes concerné(e) par deux échelons de gouvernance locale : la **Mairie**, qui gère les services de proximité au quotidien, et la **Communauté d'Agglomération Plaine Vallée**, qui coordonne des actions et équipements à l'échelle de plusieurs communes. Ce guide vous explique simplement ce qui relève de la compétence de chacun.

Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt — services de proximité, du quotidien

Communauté d'Agglomération Plaine Vallée — compétences mutualisées entre communes

État civil & Citoyenneté	Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
	<ul style="list-style-type: none"> • Naissances, mariages, décès, PACS, livrets de famille • Cartes nationales d'identité et passeports biométriques • Copies d'actes (naissance, mariage, décès) • Changement de prénom et changement de nom • Inscriptions électorales et organisation des bureaux de vote • Recensement citoyen et de la population • Gestion du cimetière et prestations funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation de services communs (informatique, RH, finances, juridique) entre communes membres

Urbanisme & Cadre de vie	Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et gestion du Plan Local d'Urbanisme (PLU) • Délivrance des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir • Déclarations préalables et certificats d'urbanisme • Droit de préemption urbain et commercial • Formalités en cas de vente immobilière • Gestion du cadastre • Règlement local de voirie : obligations de propreté, trottoirs, écoulement des eaux, publicité sur le domaine public • Nuisances aériennes : information et traitement des signalements • Propreté urbaine : balayage des rues, plan "Ville propre" 	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle intercommunale • Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire • Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), permis de louer • Rénovation énergétique et habitat digne • Aires d'accueil des gens du voyage : aménagement, gestion et entretien • Instruction technique des dossiers d'autorisation d'urbanisme pour le compte du Maire • Lutte anti-tag en co-financement avec la Mairie

Voirie & Transports	Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des 33 km de voies communales, trottoirs, bateaux • Mobilier urbain et signalisation routière • Gestion et occupation du domaine public communal 	<ul style="list-style-type: none"> • Création et entretien de la voirie d'intérêt communautaire • Gestion des parkings communautaires • Réseaux de transports : ferrés, bus, pistes cyclables, covoiturage

Petite Enfance & Éducation	Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

Qui fait quoi entre la Mairie et Plaine Vallée ?

Guide comparatif

	<ul style="list-style-type: none"> • Crèches : L'Azuré, La Lucine, L'Aurore (multi-accueil), micro-crèche • Relais petite enfance, aide à l'emploi d'assistantes maternelles (AMEAM) • Lieu d'accueil enfants-parents • Inscriptions scolaires, entretien des écoles maternelles et élémentaires • Restauration scolaire, accueil périscolaire, études surveillées • Accueils de loisirs 3-12 ans, mini-séjours • Service jeunesse 11-30 ans : réseau jeunesse, chantiers jeunes, aide à l'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la parentalité et dispositifs de réussite éducative • Soutien à l'enseignement artistique spécialisé (musique, théâtre, danse) à fort rayonnement intercommunal
--	---	--

Action Sociale & Santé	Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS : portage de repas, transport accompagné, téléassistance, aide aux seniors (Semaine bleue) • Soins infirmiers à domicile, maintien à domicile • Protection maternelle infantile (PMI) • Maison médicale, défibrillateurs, plan canicule et plan local d'alerte • Demandes de logement social, attestation d'accueil, signalement d'habitat indigne • Accès aux droits, écrivain public, permanences sociales et juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de la ville : insertion économique et sociale, contrat de ville • Aide aux victimes et accès au droit à l'échelle intercommunale

Sécurité & Prévention	Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale : patrouilles de proximité, voisins vigilants • Permanences police/population • Opérations tranquillité vacances (OTV) • Hygiène et salubrité, respect du voisinage, objets perdus/trouvés • Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et gestion des risques majeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement et gestion administrative des agents de police (autorité statutaire intercommunale) • Centre de Supervision Urbain (CSU) : gestion du réseau de vidéoprotection • Dispositifs communautaires de prévention de la délinquance

Environnement & Réseaux	Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des calendriers de collecte des déchets • Gestion des espaces verts communaux (parc Jacques Brel, parc canin) 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers (délégué à SIGIDURS / EMERAUDE) • Eau potable et assainissement collectif : eaux usées, conformité des raccordements (délégué à SEDIF / SIARE) • Assainissement non collectif (SPANC) et eaux pluviales : collecte, transport, stockage et traitement • Éclairage public : gestion et extension du réseau de Saint-Brice via contrat de partenariat • GEMAPI : gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et valorisation

Qui fait quoi entre la Mairie et Plaine Vallée ?

Guide comparatif

des espaces naturels (en partenariat avec syndicats mixtes)

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de l'énergie

Culture, Sport & Économie	Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire Claude Debussy, ludothèque communale, gymnases, stade Léon Graffin • Animation locale : Saint-Brice en Fête, Marché de Noël, saison culturelle municipale • Marché communal, pôle commerce, droits de préemption commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Grands équipements intercommunaux : Théâtre Silvia Monfort, piscines La Vague et Maurice Gigoi • Réseau de bibliothèques mutualisé (Bibliotek) • Manifestations sportives et culturelles d'intérêt communautaire, programmation et enseignement artistique • Développement économique : zones d'activités, immobilier d'entreprises et foncier économique, aide à l'implantation • Emploi et insertion : Espace 23k, bilan de compétences • Stratégie touristique et promotion du territoire

Points importants à retenir

Éclairage public	Bien que mentionné sur le site de la Ville, cette compétence est intégralement exercée par Plaine Vallée, qui assure l'entretien et l'extension du réseau d'éclairage de Saint-Brice-sous-Forêt via un contrat de partenariat public-privé.
Police municipale — double autorité	Les agents sont recrutés et gérés administrativement par Plaine Vallée (autorité statutaire intercommunale), mais ils interviennent sur le terrain sous l'autorité fonctionnelle du Maire de Saint-Brice pour leurs missions quotidiennes.
Urbanisme — instruction partagée	Le Maire reste le signataire de toutes les autorisations (permis de construire, etc.), mais l'instruction technique des dossiers est assurée par le pôle urbanisme de Plaine Vallée, à la demande du Maire.
Déchets et Eau — délégation à des syndicats	Plaine Vallée détient ces compétences mais en délègue l'exercice opérationnel à des syndicats spécialisés : SIARE pour l'eau potable, SIGIDURS et EMERAUDE pour la collecte et le traitement des déchets.
Lutte anti-tag — compétence partagée	Il s'agit d'une compétence partagée : Plaine Vallée finance les interventions en coopération avec les services techniques de la Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt.

Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt

8, rue Jean-Jacques Rousseau, 95350 St-Brice-sous-Forêt
Tél : 01 34 29 42 00
www.saintbrice95.fr

Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

1 Rue de l'Égalité, 95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél : 01 30 10 91 61
www.agglo-plainevallee.fr